



De l'intérêt des inventaires et des suivis naturalistes

Par Olivier Grosselet, association Philofauna

Poser les éléments de la réflexion

Les notions d'inventaire et de suivi sont subordonnées à celle de biodiversité, autrement dit, la diversité biologique. Actuellement, elle apparaît dans tous les discours ayant trait aux rapports homme – nature. Mais que désigne-t-elle ? En 1987, elle est pour la première fois définie par l'U.S. Congress Office of Technology Assessment, comme une collection de la trilogie gène-espèce-écosystème. Puis, dès 1990, avec Noos, elle s'étoffe vers la caractérisation des processus d'interrelations. Cette approche opérationnelle devient primordiale, notamment sous la demande des gestionnaires d'espace. À la trilogie précédente se superpose celle de « composition-structure-fonction ».

Pourtant, malgré cette évolution de la conception, le sujet navigue en eaux troubles. Si communément nous visualisons les niveaux descriptifs, nous achoppons sur les volets opérationnels. La caractérisation des inter-relations entre les différents éléments relève d'une autre complexité. Cette difficulté est d'autant plus ressentie, que, de plus en plus, la biodiversité protéiforme est abordée avec l'exigence d'un résultat issu d'une avidité croissante de précision pour définir les actions de durée à court, moyen et, si possible, long terme. Il reste à clarifier, dans de nombreux cas, ce que nous devons conserver ou, selon une vision plus engagée, protéger. Nous usons alors de l'outil juridique, censé formaliser les sensibilités, à travers des listes d'espèces et de milieux, malgré les évidentes limites de la méthode, dont la délitescence du principe de responsabilité. Nous définissons des grilles de priorités, et tentons la périlleuse pirouette d'oeuvrer pour une problématique donnée. Nous nous érigeons en garants d'une naturalité que nous n'abandonnerons pas. Peut-être pourrions-nous nous demander si finalement ce n'est pas l'homme qui craint de se retrouver seul et malade de lui-

même ? En tout état de cause, il y eut une nature sans l'homme et il est à souhaiter qu'il en restera une après lui. Ce pari porte la réflexion actuelle, selon l'énoncé contradictoire suivant : conserver la nature grâce à l'homme, contre et pour lui-même. La poussée de la biologie de la conservation n'est-elle pas synchrone avec notre progression technique ? Dans ces dualités homme et nature, avant et après, pour et contre, le vocabulaire de la conservation s'attelle d'un verbe d'action devenant omniprésent à la nausée : gérer. L'approche de la nature tourne à l'obsession de la gestion d'espaces, traduisant le cercle vicieux d'un interventionnisme grandissant en réaction à une atteinte exponentielle des écosystèmes. Cette place de la gestion témoigne du taux élevé d'artificialisation qui menace le devenir d'entités naturelles. De telle sorte que nous agissons contre une pression anthropique grandissante, ou contre certains changements de pratiques, avec l'idée imprécise de ce que nous avons avant les modifications, et le projet, tout aussi flou de ce que nous voudrions que cela devienne. Néanmoins, quand les chiffres pleuvent, comme 1,4 millions de km de haies supprimées en un siècle (Pointereau 2001), plus de 50 % des zones humides asséchées depuis les années 50, ou encore le développement incessant des autoroutes, passant de 1010 à 8427 km des années 60 à 2007 (Asfa 2007), pour faire vite, il est impensable de se contenter de trépigner sur place et de s'abstenir, autrement dit, de consentir, sous couvert d'un brouillard sémantique.

Agir sans consentir par une première étape : définir la problématique

Cette chape d'incertitudes dans les définitions biologiques et la limitation des capacités d'investigation, ne doivent pas pour autant verser les acteurs dans l'apathie. Il est de notre devoir d'agir en faveur de cette originalité terrienne : la

vie. À l'échelle du territoire, cela implique de connaître le passif, ou tout au moins l'existant. Cette étape conduit à élaborer la problématique : les échelles spatiales et temporelles, les questions posées, les potentialités en temps, en personnes et en finances, les protocoles adaptés au sujet, la gestion des données qui seront collectées en fonction de leur mode de restitution et enfin, voire surtout, quelles personnes physiques et morales sont impliquées dans ce territoire. Il est, en France en tout cas, illusoire de parler de conservation et de se lancer dans des inventaires avec un objectif de préservation, si de prime abord, les principaux interlocuteurs de l'unité spatiale n'ont pas été associées au projet. La conservation, est une affaire collective, mieux, de diplomatie. Cette démarche préalable évite beaucoup de perte de temps et d'investigations inutiles. Une fois l'ensemble de ces enjeux définis et posés sur le papier, la deuxième étape peut commencer : le constat.

Le couple dynamique du constat, entre inventaire et suivi

L'inventaire est la seconde étape. Il se définit au minimum par la collecte d'informations sur la composition d'un état à l'instant « t ». Toute démarche de conservation repose alors sur une approche méthodologique d'inventaire. Elle est le préalable à toute décision de conservation et un pilier de la notion de biodiversité. Pour le naturaliste, elle consistera à dresser la liste et la carte des présences de populations d'espèces et de milieux, de dresser des diagrammes d'interactions en vue de la définition des sensibilités, de comprendre la structuration des populations et du milieu et de dégager les grands traits fonctionnels. Au vu des résultats, la troisième étape est la définition des priorités, selon plusieurs critères : la rareté à différentes échelles géographiques, la fonctionnalité ou la représentativité d'une

entité (notions d'élément clef, parapluie..), la structuration de l'ensemble (corridors, zones effectives..) et les intrications anthropiques, primordiales. La priorité ressort de l'analyse des données ou est un choix délibéré au cours de la formalisation de la problématique. La quatrième phase sera de définir les conditions de pérennité de ces entités prioritaires et les éventuelles interventions en leur faveur : quelle action entreprendre ?

Enfin, une fois ces pré-requis indispensables dressés, le suivi est le test de l'efficacité des mesures adoptées, par la mesure de l'évolution dans le temps et l'espace d'une ou plusieurs unités ou de paramètres biologiques. Il permet d'estimer la tendance évolutive d'un système et, dans le cadre d'une intervention, de valider ou de réajuster les actions entreprises. Le réajustement implique une nouvelle phase de concertation, voire de préciser la problématique, de modifier les protocoles de collecte et d'analyse.

L'inventaire et le suivi sont les deux pierres angulaires d'une démarche basique d'interrogation sur la biodiversité et sa conservation, s'installant comme un couple en permanente interrogation pour la pérennité des entités définies. Enfin, en vue d'entretenir les relations de concertation, mais aussi afin de formaliser l'ensemble du projet auprès

des acteurs et du public il est indispensable de valoriser la problématique et les résultats, sous forme de publication, d'exposition et/ou de conférences.

L'exemple de la réserve naturelle des vallées de Grand-Pierre et Vitain

Les pelouses calcicoles de la réserve sont définies comme un élément sensible. Raisonner sur cet élément implique de le définir dans l'espace, de mesurer son évolution de comprendre quelles espèces déterminent sa particularité, quelles contraintes les gouvernement et comment ce milieu se maintient actuellement. L'originalité de cet espace et de sa composition n'aura de sens qu'au travers des résultats d'inventaires de la région proche. Le choix d'échelle est primordial. Une fois les inventaires menés, nous pourrions nous interroger sur les raisons des présences et de leur localisation, et, dans une certaine mesure, des absences. Les inventaires aboutissent nécessairement à de nombreuses questions, qu'il faudra résoudre par l'apport de connaissances extérieures et de mesures des conditions locales. Une fois les paramètres, sinon cernés, du moins approchés, des actions pourront être appliquées et il conviendra dès lors de suivre leur pertinence, ce qui implique de réadapter en permanence les

interventions et d'en informer les acteurs. Des résultats des inventaires, des suivis et de cette réactivité dépendra l'avenir de l'intérêt biologique de ce réservoir de « bio-trésors ».

Références

ASFA, 2007 - Autoroutes et ouvrages à péage - Chiffres 2007. 18 pages, Paris.

Noss, Reed 1990 - Indicators for Monitoring Biodiversity: A Hierarchical Approach. *Conservation Biology* 4(4): 355-364.

Pointereau, Philippe, 2004 - L'arbre et le paysage : enjeux environnementaux et reconnaissance de la multifonctionnalité. *Compte rendu de la Séance de l'académie d'Agriculture du 31 mars 2004.*

Pointereau, Philippe, 2004 - Évolution du linéaire de haies en France durant ces 40 dernières années : l'apport et les limites des données statistiques. *Compte rendu du Colloque « Hedgerows of the world, their ecological functions in different landscapes », Birmingham, septembre 2001.*

Remerciements à Catherine Cassou pour sa relecture critique.

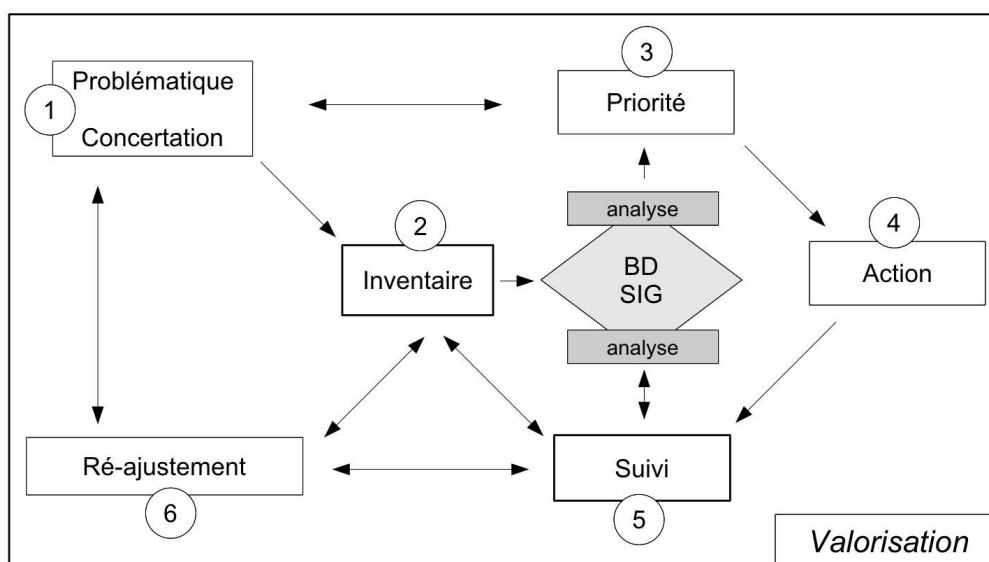


Schéma du couple dynamique de l'inventaire et du suivi au service des « bio-trésors »

1 - Première étape de la problématique, de la concertation, des méthodes à employer, des modes de restitution de l'information, des standardisations collectives, du temps à consacrer, des ressources humaines, matérielles et financières ; 2 - L'inventaire (composition, structure et fonction dont la composante anthropique) ; 3 - Priorité définie par l'analyse des résultats de l'inventaire, ou comme donnée de la problématique ; 4 - Les actions définies par la conservation des entités prioritaires ou essentielles au devenir des priorités ; 5 - Le suivi, permettant de contrôler l'évolution des entités et l'efficacité des actions ; ce suivi peut porter sur l'entité prioritaire, un indicateur ou sur un ensemble écologique, taxinomique, structurel ou de fonction ; 6 - Ré-ajustements en fonction des résultats du suivi, impliquant de re-définir les clauses de la concertation, sinon de revoir la problématique ; ce ré-ajustement peut aussi intervenir à la lumière de nouvelles connaissances extérieures. Les inventaires alimentent la base de données et le système d'information géographique (SIG) ; les suivis apportent des données et sont affinés en fonction de l'analyse des résultats. Enfin, la valorisation du processus, en terme d'action, de résultats, sous forme d'analyses restituées, est un facteur important de formalisation et de communication auprès des acteurs et du public.